

toutes les obligations de la Haley Industries Limited en circulation, et c'est pour cela qu'un crédit supplémentaire de \$740,000 est prévu.

Le montant de \$740,000 figure au crédit 7c. La Couronne doit en outre défalquer toutes les pertes subies jusqu'à cette date. Voilà pourquoi une somme de \$480,000 correspond au crédit 6c. Pour expliquer pourquoi la Corporation de disposition des biens de la Couronne n'a pas été chargée de vendre cette usine, je signale que la Corporation vend des biens qui ont une valeur marchande nette, si je puis dire. Ce n'était malheureusement pas le cas de cette entreprise et la Couronne aurait même eu à faire des frais pour la liquider de façon à éviter de nouvelles pertes tout en continuant d'assurer le ravitaillement de l'industrie canadienne en pièces coulées en magnésium. L'emploi s'est maintenu à la fonderie de Haley. Pour ce qui est de la lettre reçue du ministre de la Défense nationale, bien qu'il me soit interdit de donner des opinions juridiques, je crois savoir que la loi exige des ministères du gouvernement qu'ils remettent leurs biens excédentaires à la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Cet actif net est liquidé par la Corporation de disposition des biens de la Couronne et les bénéfices sont distribués conformément à la loi. Le ministre responsable de cette société, en l'occurrence le ministre de la Production de défense, peut prévoir des exceptions à ce genre de ventes. La différence entre la salle d'exercice et le cas Haley, c'est que la salle représentait un actif net et a donc grossi le capital. Dans l'autre cas il n'y avait pas d'actif net mais un passif. Il ne convient pas que la Corporation de disposition des biens de la Couronne s'occupe de passifs de ce genre.

● (8.20 p.m.)

Je regrette de n'être pas renseigné sur la valeur de l'estimation et par «estimation» le député veut dire, je pense, l'évaluation par la municipalité de la propriété à Renfrew. Il a parlé du coût original des installations. Je puis me renseigner, je crois, sur la valeur de l'actif, peut-être pas ce soir mais plus tard.

M. McIntosh: Il me semble que si le contribuable canadien a payé tous les déficits de cet organisme, après avoir passé par toutes les étapes franchies, selon le ministre, de 1961 à 1962 et dans les années subséquentes, il devrait rester quelque chose que l'on pourrait considérer comme un actif net. Si les gens devaient payer ce montant de \$1,220,000 il semble qu'une fois tous les frais payés il

[L'hon. M. Drury.]

devrait rester un certain actif net, dont les bâtiments et le terrain. J'aimerais que le ministre explique pourquoi on n'a pas traité ces biens de la même façon que les salles d'exercices. Peut-être pourrait-il indiquer le montant net que le peuple canadien a reçu de cette société Bartaco pour la vente de cette usine et des installations?

L'hon. M. Drury: La Couronne n'en a rien reçu. Il s'agissait en somme d'une perte. Le transfert de ces biens à l'industrie Bartaco coûte de l'argent. Il s'agit du transfert d'une entreprise en marche qui a des contrats fermes de livraison à respecter. L'autre choix serait de fermer l'usine, ce qui entraînerait des frais divers en sus de la perte de notre source de pièces coulées en magnésium que nous comptons maintenir sous la nouvelle administration. Il en résulterait en outre beaucoup de chômage.

Je crois savoir que si l'exploitation avait cessé au début de mars, les pertes se seraient élevées à \$140,000 à compter seulement du 5 décembre. Ce montant aurait été défalqué. Les remboursements des avances consenties sur le fonds renouvelable se seraient élevés à \$97,000. Les pénalités contractuelles—pour n'avoir pas terminé les contrats de production commencés—auraient atteint la somme de \$100,000. Les ventes auraient rapporté \$80,000. Les indemnités de licenciement des employés auraient atteint \$50,000. La conservation de l'immeuble et des installations jusqu'à ce qu'on en dispose, s'il existait quelque valeur de revente, aurait coûté \$20,000. Le salaire d'un gardien, le paiement des taxes et l'entretien de l'immeuble durant une année auraient coûté en tout \$40,000. L'excédent du passif sur l'actif se monterait à \$116,000.

Tous ces montants formeraient un total de l'ordre de \$643,000. Si vous comparez ce chiffre à celui qui est donné ici, soit \$740,000, vous pouvez voir la différence. L'entente avec la Bartaco prévoit, et cela n'est pas dit ici, que la Couronne touchera la moitié des bénéfices nets d'exploitation durant les deux premières années. Nous devons nous contenter d'une estimation, mais nous espérons que cela rapportera \$165,000. Le montant net qu'il reste à payer à la Couronne pour liquider l'affaire est de \$575,000, comparativement aux quelque \$643,000 qu'il faudrait déboursier pour la liquider en payant les frais dont j'ai parlé.

M. McIntosh: Je me demande qui le ministre espère berner quand il prétend que l'exécution de ce plan nous aurait coûté \$500,000 parce qu'il nous aurait fallu payer des frais